



INCENDIE DU MONASTÈRE DE SAINTE SCHOLASTIQUE - 1732

Certificat d'incendie du 19 février 1732

Le monastère a été réduit en cendres à l'exception de l'église et de la basse-cour dans l'incendie survenu dans la nuit du 5 au 6 janvier dernier.

Tous les effets du monastère, à très peu de choses près, ont été perdus. Le danger a été tel que « plusieurs religieuses n'ont eu que le tems de quitter leur lict pour se sauver, sans avoir le loisir de prendre meme leurs habits ». Suite à cette destruction, trente-trois religieuses ont dû se réfugier dans des maisons séculières charitables.

Les maigres revenus du monastère ne suffisent pas à pourvoir aux besoins de ces femmes et encore moins à payer des pensions pour les placer dans d'autres monastères. Elles sont sans secours ni ressources. Il faut les secourir.

Extrait de : www.jschweitzer.fr/la-religion/prieurés/prieuré-sainte-scholastique/ :

« le feu prit vers minuit la nuit du 5 au 6 janvier, dans l'apothicairerie, sous le dortoir des religieuses qui eurent à peine le temps, ainsi que les pensionnaires, de s'éveiller, de se lever et de se sauver, la plupart en chemise... La supérieure, Mme de Riberolles, 25 religieuses, 4 converses du voile noir et 2 du blanc, sont sans asile. La chapelle extérieure de St Bruno et le petit parloir sont épargnés par les flammes... ».

Sur les instantes réclamations de l'évêque de Troyes, le garde des sceaux consent à laisser reconstruire une partie des bâtiments, mais à condition qu'on ne reçoive plus de novices à l'avenir. Le roi accorda un secours annuel de 1.800 livres pour subvenir aux besoins des religieuses restées dans le prieuré.

